



Assemblée générale

Distr. générale
23 novembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 156 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'administration
intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Exécution du budget de la Mission d'administration **intérimaire des Nations Unies au Kosovo** **pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Exécution du mandat	4
A. Considérations générales	4
B. Utilisation des crédits	5
C. Activités d'appui de la Mission	8
D. Partenariats, coordination avec les équipes de pays et missions intégrées	8
E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats	9
III. Exécution du budget	22
A. Ressources financières	22
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	23
C. Évolution des dépenses mensuelles	25
D. Autres recettes et ajustements	25
IV. Analyse des écarts	26
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	27



Résumé

La corrélation entre le montant total des dépenses de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet au 30 juin 2012 et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux budgétaires axés sur les résultats et organisés par composante (composante organique et composante appui).

Durant la période considérée, la situation est restée relativement stable dans la zone d'opérations de la MINUK dans le cadre de l'objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux.

La MINUK a continué d'agir en tant que médiateur impartial en vertu de sa neutralité envers les deux parties, de suivre et faciliter le règlement des questions liées à la réconciliation des communautés au Kosovo et d'en rendre compte, de faciliter la participation du Kosovo aux initiatives régionales et internationales, de promouvoir le dialogue entre Belgrade et Pristina et de fournir un appui dans le domaine de l'état de droit.

La MINUK a engagé des dépenses d'un montant de 46,6 millions de dollars pour la période considérée, représentant un taux d'exécution du budget de 96,5 % (contre un montant de 47,9 millions de dollars représentant un taux d'exécution du budget de 100 % durant l'exercice précédent 2010/11).

Durant l'exercice, un certain nombre de paramètres budgétaires utilisés pour le budget ont changé sensiblement et l'Assemblée générale a approuvé vers la fin de l'exercice une demande de ressources additionnelles d'un montant de 3,4 millions de dollars. Du fait des ajustements apportés aux crédits initialement approuvés, les dépenses ont été largement alignées sur les prévisions budgétaires révisées, à l'exception des dépenses liées au personnel recruté sur le plan international. Les crédits non utilisés pour le personnel recruté sur le plan international d'un montant de 1,5 million de dollars sont dus essentiellement au fait que les dépenses ont été inférieures aux prévisions du budget en ce qui concerne le classement des postes d'agent du Service mobile recruté sur le plan international, que le taux de vacance de postes a été plus élevé que prévu, que les recrutements prévus n'ont pas tous été affectés et qu'une réduction des contributions du personnel est intervenue pendant la deuxième partie de la période considérée.

La diminution des dépenses d'un montant de 1,3 million de dollars par rapport au budget de 2010/11 correspond à la réduction de 4,8 millions de dollars au titre des coûts opérationnels et de 0,5 million de dollars à la rubrique Militaires et personnel de police; ces réductions ont été en grande partie compensées par une augmentation de 4 millions de dollars au titre du personnel civil en raison du passage à une classe supérieure de postes d'agent du Service mobile recruté sur le plan international et de postes d'agent recruté sur le plan national, par rapport à la moyenne, et de l'application d'un coefficient d'ajustement plus élevé et d'un taux de vacance de postes moins élevé pour le personnel recruté sur le plan international.

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	634,0	594,2	39,8	6,3
Personnel civil	39 077,0	37 440,7	1 636,3	4,2
Dépenses opérationnelles	8 589,1	8 553,0	36,1	0,4
Montant brut	48 300,1	46 587,9	1 712,2	3,5
Recettes provenant des contributions du personnel	4 710,7	4 427,3	283,4	6,0
Montant net	43 589,4	42 160,6	1 428,8	3,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	48 300,1	46 587,9	1 712,2	3,5

Ressources humaines : exécution du budget

Catégorie	Effectif approuvé ^a	Effectif réel (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) ^b
Observateurs militaires	8	8	–
Police des Nations Unies	8	7	12,5
Personnel recruté sur le plan international	165	147	10,9
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	10	10	–
Agents des services généraux	208	206	1,0
Volontaires des Nations Unies	28	25	10,7
Emplois de temporaire ^c			
Personnel recruté sur le plan national	1	1	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget relatif au fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 2 février 2011 (A/65/711), s'élevait à un montant brut de 44 914 800 dollars (montant net : 40 533 500 dollars). Il devait permettre de financer les dépenses afférentes à 8 observateurs militaires, 8 membres de la Police des Nations Unies, 162 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 222 fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont 12 administrateurs et 1 agent temporaire des services généraux recruté sur le plan national, et 28 Volontaires des Nations Unies.

2. Dans son rapport du 18 mars 2011, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 44 914 800 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/743/Add.4, par. 48).

3. Par sa résolution 65/300, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 44 914 800 dollars (montant net : 40 533 500 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Le montant total a été réparti entre les États Membres.

4. Le Secrétaire général, dans sa note sur les modalités de financement de la MINUK (A/66/777), a informé l'Assemblée générale que les dépenses additionnelles prévues pour l'exercice 2011/12 s'élèveraient à 3 385 300 dollars (montant net : 3 055 900 dollars) en raison de l'augmentation du coût du personnel recruté sur les plans international et national découlant du reclassement des postes d'agent du Service mobile et d'agent recruté sur le plan national, d'un taux de vacance de postes moins élevé que prévu, d'un coefficient d'ajustement plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan international et d'un relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national.

5. Suite à la recommandation du Comité consultatif au paragraphe 17 de son rapport sur les modalités de financement de la MINUK (A/66/718/Add.20), l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/274, a ouvert un crédit additionnel d'un montant brut de 3 385 300 dollars pour le fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2011/12 sans mise en recouvrement de quotes-parts.

6. En conséquence, le montant total des crédits approuvés par l'Assemblée générale pour le fonctionnement de la MINUK pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 aux termes des résolutions 65/300 et 66/274 s'élève à 48 300 100 dollar, en chiffres bruts (montant net : 43 589 400 dollars).

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

7. Le mandat de la Mission a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

8. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du

Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux.

9. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont présentés par composante organique et composante appui, comme dans le budget correspondant.

10. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2011/12, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits qui avaient été prévus.

B. Utilisation des crédits

11. En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la facilitation du processus de consolidation de la paix ainsi que de la sécurité et de la stabilité au Kosovo et dans la région demeure l'objectif stratégique de la Mission, comme l'a déclaré le Secrétaire général dans ses rapports du 12 juin et du 24 novembre 2008 au Conseil de sécurité (S/2008/354 et S/2008/692). À cette fin, la Mission a continué à suivre et faciliter le règlement des questions liées à la réconciliation des communautés au Kosovo et à en rendre compte, à faciliter la participation du Kosovo aux initiatives régionales et internationales, à promouvoir le dialogue entre Belgrade et Pristina au sujet de questions d'intérêt pratique, notamment en ce qui concerne les retours, les personnes disparues et le patrimoine culturel, et, enfin, à assurer les fonctions d'appui nécessaires dans le domaine de l'état de droit, notamment à appuyer et faciliter les activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). La MINUK a agi en tant que médiateur impartial en vertu de sa neutralité envers les deux parties, qui est une condition préalable à l'exécution de son mandat.

12. Des progrès ont été enregistrés à l'égard, en particulier, du rôle de la Mission dans la promotion de la paix et de la stabilité au Kosovo au moyen de la facilitation, en particulier dans le nord du Kosovo à la suite de la tentative montée par les institutions du Kosovo en juillet 2011 de déployer des divisions des opérations spéciales des forces de police du Kosovo dans le but de s'emparer des deux postes frontière administratifs principaux 1 et 31. Malgré des conditions très difficiles, peu propices à la facilitation et à la promotion de contacts entre les municipalités du nord et les autorités du Kosovo à Pristina, ainsi qu'avec la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) dirigée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), et EULEX, la Mission a facilité de nombreuses réunions pour permettre aux acteurs principaux d'engager des pourparlers, de régler des questions d'intérêt mutuel et d'assurer la coordination entre les parties prenantes.

13. L'une des premières priorités de la Mission était d'axer ses efforts sur la réconciliation et l'intégration pacifique de toutes les communautés du Kosovo, en particulier dans le nord du Kosovo et dans les communautés minoritaires au sud de l'Ibar, dans le but de faire progresser la stabilité et la prospérité régionales. Les relations entre les communautés du Kosovo, en particulier dans le nord, ont été affectées non seulement par la réduction des fonds alloués des investissements et les

dépenses courantes liées à la prestation de services, aussi par le fait que les institutions du Kosovo ont cessé de verser des fonds qui avaient été préalablement affectés à l'emploi de fonctionnaires dans la partie nord de Mitrovica administrée par l'Administration de la MINUK à Mitrovica (par l'intermédiaire de la municipalité de Mitrovica dépendant des institutions du Kosovo) à la fin de l'exercice considéré. De surcroît, la MINUK a été informée de la décision des institutions du Kosovo de créer le Bureau administratif de Mitrovica-Nord en mai 2012 et la Mission a été priée de transférer des documents au nouveau bureau. Dans le cadre de la politique de la Mission reposant sur sa neutralité et étant donné que, légalement, il n'est pas prévu que le Bureau administratif de Mitrovica-Nord succède à l'Administration de la MINUK à Mitrovica qui est régie par le règlement de la MINUK en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la MINUK a engagé des pourparlers avec les autorités du Kosovo, à la fin de l'exercice, au sujet des incidences pratiques et juridiques de la cessation du financement sur la municipalité de Mitrovica-Nord.

14. Outre les conditions socioéconomiques très difficiles dont souffre le Kosovo, le processus de retour a été compromis par des incidents survenus dans les communautés d'accueil qui semblent avoir pris les personnes rapatriées pour cible. Pendant l'exercice considéré, une série d'incidents frappant des communautés non majoritaires ont été signalés et la MINUK a tenté d'y répondre en établissant un mécanisme d'intervention opérationnelle et de coordination en avril 2012, en collaboration avec d'autres parties prenantes internationales. Un sous-groupe du Groupe de contact international pour les droits de l'homme a été créé pour suivre les incidents affectant les communautés non majoritaires. Le sous-groupe est composé de membres de la MINUK, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), d'EULEX, du Bureau de l'Union européenne au Kosovo et du Conseil de l'Europe. Le mécanisme d'intervention opérationnelle et de coordination a permis aux titulaires de mandats importants de coordonner leur réponse aux divers échelons du gouvernement et de la police lorsque des incidents graves touchant des communautés minoritaires ont éclaté, ou lorsque des tendances visibles ont été détectées, afin de garantir un suivi prompt et efficace par les autorités du Kosovo et la police du Kosovo en particulier.

15. Dans le contexte du dialogue facilité par l'Union européenne, sept accords ont été conclus dans le cadre de cinq réunions plénières tenues entre juillet 2011 et février 2012. La Mission a fourni un appui technique au dialogue en désignant un cadre supérieur pour assurer la liaison entre la Mission et le facilitateur du dialogue. Les accords sur la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires et sur la représentation et la coopération régionales ont eu des incidences directes sur les opérations de la Mission. Depuis l'accord sur la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires, conclu fin novembre 2011, la MINUK a cessé de faciliter la reconnaissance des diplômes universitaires mais a continué de faciliter la reconnaissance d'autres diplômes et d'autres documents selon que de besoin. L'application de l'accord concernant les livres d'état civil, conclu pendant le dialogue, était en cours à la fin de l'exercice et la MINUK a continué de fournir aux résidents du Kosovo et à la demande d'États qui ne le reconnaissent pas, des services de certification de documents relatifs, pour la plupart, à l'état civil et aux retraites.

16. Grâce à son rôle de facilitation, la Mission a permis aux institutions du Kosovo de participer aux initiatives des organisations régionales et a aidé à ce que des réunions soient organisées avec la participation de tous les membres, que ce soit des États qui reconnaissent le Kosovo ou pas. Un autre accord entre Pristina et Belgrade, conclu en février 2012 dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne sur une formule de participation des représentants du Kosovo sans la présence de membres de la Mission, a eu un impact sur le rôle de facilitation de la Mission. Bien qu'il n'ait plus été nécessaire que la Mission facilite la présence de représentants du Kosovo à de telles réunions, la Mission a participé à certaines réunions relatives à des accords pour lesquels elle était le signataire autorisé au nom du Kosovo. L'accord sur la représentation du Kosovo est entré en vigueur en mars 2012, mais en raison d'une ambiguïté dans le texte de l'accord et des interprétations contradictoires de Belgrade et de Pristina, la tenue de réunions régionales avec la participation des deux parties s'est révélée très difficile au début.

17. Depuis la publication du budget de 2011/12 et l'adoption de la résolution 65/300 par l'Assemblée générale, des changements notables intervenus dans les paramètres d'évaluation des coûts et les hypothèses budgétaires ont toutefois eu des incidences importantes sur le budget approuvé, faisant augmenter les prévisions de dépenses pour l'exercice. Ces changements s'expliquent par le reclassement des postes d'agent du Service mobile, un coefficient d'ajustement plus élevé que prévu et un taux de vacance de postes moins élevé que prévu s'agissant du recrutement sur le plan international, le reclassement des postes d'agent recruté sur le plan national conjugué à la révision du barème des traitements des agents recrutés sur le plan national après le bouclage du budget de l'exercice 2011/12. Le montant estimatif total des ressources additionnelles nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national s'élevait à 3 927 500 dollars, dont un montant de 542 200 dollars devait être compensé essentiellement au moyen de la reprogrammation et de la redistribution des ressources déjà approuvées. En conséquence, le montant du dépassement prévu est de 3 385 300 dollars, soit une augmentation de 7,5 % par rapport au crédit initial d'un montant de 44 914 800 dollars. La demande de crédits additionnels a été présentée par le Secrétaire général dans sa note sur les modalités de financement de la MINUK et a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/274.

18. Du fait des ajustements apportés aux crédits initialement approuvés et à la répartition des fonds, les dépenses se sont largement alignées sur les prévisions budgétaires révisées pour toutes les catégories de dépenses, avec des écarts inférieurs à 100 000 dollars, à l'exception des dépenses liées au personnel recruté sur le plan international. Les dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international montrent un solde inutilisé de 1,5 million de dollars en fin d'exercice, qui s'explique par : a) des dépenses moins élevées que prévu en ce qui concerne le classement des postes d'agent du Service mobile; b) l'érosion des effectifs recrutés sur le plan international plus marquée lors des trois derniers mois de l'exercice considéré (taux effectif moyen de vacance de poste égal à 13,9 % d'avril à juin 2012 contre 10 % de juillet 2011 à mars 2012); c) le non-achèvement du processus de recrutement prévu pour sept postes de fonctionnaire sur le plan international, lors du dernier trimestre de l'exercice considéré; et d) les ajustements du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international et la réduction des contributions du personnel, qui ont pris effet le 1^{er} janvier 2012.

C. Activités d'appui de la Mission

19. Les mesures d'appui à la Mission en 2011/12 prévoyaient la mise en œuvre des derniers aspects de la phase 4 et la mise en œuvre partielle de la phase 5 du plan d'appui à la Mission, dont l'amélioration des services et la réalisation de gains d'efficacité au moyen de la fermeture de locaux et l'externalisation ou le transfert de fonctions. Pour mener à bien les tâches restantes de la phase 4, il fallait procéder à la fermeture de la dernière partie des locaux qui abritaient le Groupe des cessions de matériel et la Section des transports et au transfert de ces services au siège de la Mission à Pristina, ainsi qu'à l'externalisation des services d'entretien des véhicules lourds et des bâtiments. Durant la phase 5 du plan d'appui à la Mission, la MINUK a signé un accord avec EULEX pour la fourniture de services médicaux d'urgence et s'est occupée du transfert du bureau régional de Mitrovica.

20. En novembre 2011, la Mission a appliqué un certain nombre de mesures destinées à freiner les coûts, en vertu du concept selon lequel il faut faire plus avec moins; on a ainsi réalisé des économies au titre des voyages grâce à la réservation de billets au moins 15 jours à l'avance et à la baisse des coûts liés à la formation en privilégiant la formation interne. Ces mesures combinées à d'autres initiatives de réduction des coûts concernant les dépenses opérationnelles, y compris l'annulation de la construction d'une nouvelle entrée du siège de la Mission à Pristina, le recours restreint à des consultants et d'autres mesures de réduction des coûts de voyage, ont été appliquées pour compenser en partie le besoin de crédits additionnels pour le personnel recruté sur le plan international et national, comme le décrit le Secrétaire général dans sa note sur les modalités de financement de la Mission. Des économies supplémentaires ont été réalisées grâce à la renégociation de contrats pour des services de communication, au passage d'un entrepreneur international à un entrepreneur local pour l'élimination des déchets, au recouvrement des kilométrages effectués en dehors du service d'où des dépenses moins élevées de carburant, à la production sur place de matériel d'information et à une réduction du nombre de photocopieuses en usage.

D. Partenariats, coordination avec les équipes de pays et missions intégrées

21. Dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, l'OSCE a continué de jouer un rôle important à l'égard de la mise en place d'institutions. EULEX a continué d'opérer sous l'autorité générale et dans le cadre de la neutralité de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44), dans le domaine de l'état de droit. EULEX a entamé un processus de réduction des effectifs vers la fin de l'exercice. La MINUK, EULEX et la KFOR ont échangé des informations à intervalles réguliers et ont coordonné leur action efficacement sur les plans opérationnel et stratégique.

22. La Mission a continué de renforcer sa coopération avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo dans le cadre de la préparation des missions intégrées afin de tirer le plus grand parti des activités des Nations Unies au Kosovo, au moyen d'analyses conjointes et de la participation à la consolidation de la paix au Kosovo. En mai 2012, avant l'expiration du premier cadre stratégique des Nations Unies pour le Kosovo, la MINUK et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo ont effectué un

examen conjoint, à l'issue duquel elles ont conclu que les objectifs stratégiques existants étaient adaptés et que le cadre était un outil valable qui avait servi à renforcer la coordination sur le terrain depuis 2010. Elles ont en outre déterminé que la coordination et la planification des programmes devraient être effectuées par les mécanismes de coordination existants, qui étaient de plus en plus opérationnels et efficaces. Ces mécanismes comprenaient les groupes de travail thématiques du plan commun de développement dans les domaines des droits de l'homme, de la problématique hommes-femmes, de la sécurité et des retours, auxquels participaient également des acteurs tels que l'OSCE, EULEX et la KFOR. Les coprésidents des groupes de travail, y compris la MINUK, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le HCR, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le HCDH ont continué d'effectuer des analyses conjointes et de maximiser l'efficacité des actions sur des thèmes précis, dont l'intégration des rapatriés, l'amélioration du fonctionnement de la gouvernance locale, le suivi des questions relatives à la problématique hommes-femmes et aux droits de l'homme et l'harmonisation des activités des Nations Unies dans le nord du Kosovo.

E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : composante organique

23. Au cours de l'exercice considéré, la composante organique de la Mission était axée sur l'intégration pacifique de toutes les communautés du Kosovo. Elle a effectué le suivi de la situation politique et des communautés ainsi que de l'évolution des conditions de sécurité ayant affecté les relations interethniques et la stabilité au Kosovo et dans la sous-région, et en a rendu compte. Des progrès ont été réalisés dans la facilitation et le règlement des problèmes entre les communautés, en particulier dans le nord, suite aux incidents intervenus en juillet 2011 aux postes frontière administratifs 1 et 31.

24. La MINUK a facilité et encouragé les contacts entre les communautés serbe et albanaise du Kosovo au nord et au sud de l'Ibar, ainsi qu'entre les municipalités du nord, la KFOR et EULEX. La Mission a facilité de nombreuses réunions pour permettre aux parties de s'engager dans des discussions politiques et techniques afin de définir un terrain d'entente, de régler les questions d'intérêt commun et de coordonner l'action entre les parties prenantes en matière de sécurité, de gouvernance locale, de rapatriés, de budget, d'éducation, de biens industriels urbains, de relations interethniques et de développement des infrastructures. Les cadres supérieurs de la Mission ont assuré la liaison avec des agents à Belgrade et à Pristina et les dirigeants de la région pour appuyer les efforts internationaux de règlement du différend et pour promouvoir une meilleure compréhension de la situation sur le terrain. De surcroît, la Mission a facilité la participation des autorités du Kosovo à un certain nombre d'initiatives de coopération internationale et régionale et de traités.

Réalisation escomptée 1.1 : Progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés au Kosovo

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Augmentation du nombre de municipalités multiethniques qui appliquent un plan d'action local élaboré de manière participative, non exclusive et non sexiste (2010/11 : 0; 2011/12 : 3)

Objectif atteint. Les 37 municipalités ont toutes élaboré de manière participative des programmes communautaires équivalant aux plans d'action locaux.

Augmentation du nombre annuel de retours durables dans les municipalités multiethniques (2009/10 : 1 786; 2010/11 : 1 960; 2011/12 : 2 155)

1 593 personnes rapatriées majoritairement d'Europe occidentale, dont 918 personnes appartenant à des minorités rapatriées de leur plein gré, 177 personnes appartenant à des minorités incitées au retour et 498 personnes appartenant à la majorité incitées au retour à titre individuel. En plus d'avoir mis en place plusieurs projets de stabilisation et de rapatriement devant bénéficier aux rapatriés de plein de gré appartenant à des minorités, les autorités kosovares ont établi des mécanismes administratifs et financiers qui visent à fournir une première aide aux rapatriés d'Europe occidentale. Elles ont également donné des directives à toutes les municipalités afin que soient créées des commissions de réintégration chargées d'enregistrer les rapatriés ainsi que de traiter et de présenter leurs demandes d'aide à la réintégration sur le long terme et de logement.

Augmentation du nombre de réunions et d'activités conjointes entre les institutions et les organisations de la société civile au nord et au sud de l'Ibar, notamment sur les questions relatives aux retours et d'ordre technique (2010/11 : 30; 2011/12 : 40)

Objectif atteint. La MINUK a facilité la tenue de 55 réunions consacrées à diverses questions dont la sécurité, les communautés locales, les retours, le budget, la passation des marchés publics, les services publics, le développement des infrastructures, la remise en état des maisons destinées aux rapatriés et la promotion de l'éducation civique.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre* *Observations*

Création d'un groupe de travail et tenue de réunions trimestrielles pour favoriser les échanges d'informations sur les municipalités multiethniques entre les organismes internationaux concernés, avec le concours des institutions et communautés locales, et élaboration des stratégies visant à renforcer l'intégration dans ces municipalités

Oui Un groupe de travail sur les municipalités multiethniques menant une politique d'intégration a été créé; composé de représentants de la MINUK, de l'équipe des Nations Unies au Kosovo et de l'OSCE et coprésidé par la MINUK et l'UNICEF, il s'est réuni à 4 reprises au cours de la période considérée pour échanger des informations sur les municipalités multiethniques en vue de mettre en œuvre le cadre stratégique des Nations Unies pour le Kosovo. Les municipalités ont été évaluées conjointement tout en étant informées du résultat des délibérations et trois municipalités dont Mitrovica ont été consultées.

Présentation à la communauté internationale de rapports quotidiens et hebdomadaires portant sur toutes les municipalités, les questions liées aux communautés, notamment les retours, les mesures prises par les autorités kosovares pour renforcer la participation et la représentation des minorités dans les structures administratives locales, et le droit des communautés du Kosovo à l'expression sociale, culturelle et religieuse

Création d'un groupe de travail et tenue de réunions trimestrielles afin de favoriser l'échange et la communication d'informations sur les retours entre les organismes internationaux concernés, avec le concours des institutions et communautés locales, et de répondre aux besoins des rapatriés

Organisation de réunions spéciales et communication avec les autorités de Pristina et des trois municipalités du nord au sujet de la fourniture d'un appui budgétaire, de la prestation des services publics et de l'accès des minorités ethniques à ces services

Oui La MINUK a établi 252 rapports quotidiens et 51 rapports hebdomadaires sur des questions liées aux communautés et les a distribués à la communauté internationale au Kosovo.

Oui Un groupe de travail composé de représentants de la MINUK, de l'équipe des Nations Unies au Kosovo et de l'OSCE, coprésidé par la MINUK et le HCR, a été créé afin d'échanger des informations sur les retours et de mettre en œuvre le cadre stratégique des Nations Unies pour le Kosovo. Il a organisé 3 réunions et ses coprésidents se sont vus tous les trimestres aux réunions de l'équipe de planification des Nations Unies. Les institutions et les communautés ont été tenues informées de la teneur des débats.

Oui En dépit du fait que trois municipalités du nord ont continué de boycotter les institutions kosovares, l'administration de la MINUK à Mitrovica a facilité la tenue de 12 réunions avec le Ministère de l'économie et des finances, le Ministère de l'éducation, des sciences et des techniques et le Ministère de l'administration locale, qui ont porté sur le déblocage de fonds, des questions liées au recrutement, un système de paie pour les fonctionnaires nouvellement recrutés, l'éducation primaire et secondaire et d'autres questions. En mai 2012, l'Administration de la MINUK à Mitrovica n'a reçu du budget du Kosovo que les salaires des fonctionnaires. Elle n'a pas reçu de fonds pour les investissements en capitaux et biens et services nécessaires au fonctionnement de l'administration locale, des écoles, de la brigade des pompiers, des sociétés d'équipement, du dispensaire local et de la bibliothèque. En juin 2012, tous les fonds destinés à l'Administration de la MINUK à Mitrovica, y compris les salaires, ont été alloués au Bureau administratif de Mitrovica-Nord mis en place par les autorités kosovares

Création d'un groupe de travail et tenue de réunions trimestrielles pour favoriser les échanges d'informations et la concertation entre les acteurs concernés et faciliter les activités de sensibilisation et la communication d'informations sur les questions relatives aux droits de l'homme, notamment les inégalités entre hommes et femmes

Traitement de 200 des 400 cas non traités de violation présumée des droits de l'homme signalés au Groupe consultatif sur les droits de l'homme et transmis au Bureau des affaires juridique

Tenue de réunions hebdomadaires avec les responsables des trois municipalités du nord afin de faciliter les activités d'EULEX dans le nord du Kosovo et d'examiner des questions concrètes concernant la police, la douane, la justice, les frontières, le patrimoine serbe, les transports et l'infrastructure

Oui La MINUK et ses partenaires ont réactivé le Groupe de contact international sur les droits de l'homme, organe de concertation pour le partage d'informations et l'élaboration de stratégies de promotion et de défense des droits de l'homme au Kosovo. À partir de janvier 2012, les réunions se sont à nouveau tenues régulièrement et les représentants de la MINUK, de l'OSCE, du HCDH, du Conseil de l'Europe, du HCR, du Bureau de l'Union européenne au Kosovo et d'EULEX se sont rencontrés une fois par mois. Deux sous-groupes, sur les droits de propriété et les incidents liés à la sécurité touchant les minorités, ont également été créés et se sont réunis de façon périodique (à 2 reprises sur la question des droits de propriété et à 9 reprises sur les incidents touchant les minorités) afin de renforcer la coordination, de suivre l'évolution de la situation des droits de l'homme et de proposer des solutions dans ces domaines prioritaires.

211 La MINUK a reçu 241 communications du Groupe consultatif sur les droits de l'homme, dont 126 étaient des décisions relatives à la recevabilité des plaintes, 4 des opinions et 111 diverses autres communications. Elle a adressé ses observations sur la recevabilité, le fond et d'autres questions concernant 211 cas.

Non Après que la police kosovare eut tenté, en juillet 2011, de reprendre le contrôle de deux points de franchissement de la frontière administrative aux postes frontière 1 et 31, les autorités municipales dans le nord n'ont eu que peu de communications officielles avec EULEX qui n'a pas été invitée à assister aux réunions hebdomadaires sur la sécurité présidées par les municipalités.

Toutefois, EULEX a assisté aux réunions de coordination hebdomadaires auxquelles ont également participé les maires et élus municipaux de Zvecan, Zubin Potok, Leposavic et, de temps à autre, Mitrovica-Nord, ainsi que des représentants de la MINUK, de l'OSCE et de la KFOR. Les réunions ont débuté en septembre 2011 afin de rassembler des représentants d'EULEX, de la KFOR et les municipalités autour d'une même table après les événements de juillet 2011, mais elles se sont

Contacts et échanges d'informations quotidiens sur les questions de sécurité avec les services compétents de la KFOR et d'EULEX afin de coordonner les activités, notamment dans le nord du Kosovo

Établissement de rapports quotidiens, hebdomadaires et spéciaux sur les faits nouveaux concernant la vie politique, la sécurité et les communautés dans les trois municipalités du nord du Kosovo

Établissement de rapports quotidiens, mensuels et spéciaux sur les problèmes de sécurité des communautés, qui contiennent des informations obtenues à la faveur des contacts quotidiens avec la KFOR, la police d'EULEX et d'autres acteurs

interrompues en mai 2012 lorsque la communauté internationale a voulu en modifier la forme et le programme.

Oui La police de la MINUK a eu au total 306 échanges et a assisté à 77 réunions avec le Ministère de l'intérieur serbe, EULEX, la Police kosovare et la KFOR. Toutes les municipalités du nord du Kosovo ont tenu des réunions hebdomadaires sur la sécurité auxquelles la KFOR a participé, sauf celle de Leposavic où elle n'a pas été conviée. En outre, le Bureau régional de la MINUK à Mitrovica a tenu 2 fois par semaine des réunions sur la sécurité auxquelles la KFOR et EULEX ont toutes deux participé. Par ailleurs, le Bureau de liaison militaire de la MINUK a établi 217 rapports quotidiens, 42 rapports hebdomadaires, 12 rapports mensuels et 1 rapport annuel sur la base de ses relations quotidiennes avec la KFOR.

300 Le Bureau régional de la MINUK à Mitrovica a établi des rapports quotidiens et hebdomadaires ou à titre ponctuel.

Oui La police de la MINUK a établi des rapports quotidiens et hebdomadaires sur les 232 réunions hebdomadaires tenues avec EULEX sur des questions générales de sécurité, 107 réunions avec la police d'EULEX affectée dans la région de Mitrovica, 62 réunions avec des représentants locaux dans les municipalités du nord et 55 réunions organisées officiellement avec la police locale, la KFOR et d'autres partenaires internationaux pour discuter des barrages routiers, des manifestations et des délits à motivation ethnique. En outre, le conseiller principal pour les questions de police a tenu 68 réunions avec la police locale et la police internationale. Le Centre de situation de la MINUK a établi 261 synthèses quotidiennes sur la sécurité, 66 rapports de situation quotidiens (à partir du 27 mars 2012, après la mise en place d'un dispositif de rapport intégré), 11 rapports de situation hebdomadaires (à partir du 17 avril 2012), 12 recueils mensuels de statistiques criminelles comparées et 12 rapports mensuels sur les incidents touchant les communautés minoritaires.

Présentation à la communauté internationale de rapports quotidiens et hebdomadaires sur l'évolution de la situation politique au Kosovo

275 Rapports établis et distribués à la communauté internationale, notamment à l'équipe des Nations Unies au Kosovo, à l'OSCE, à EULEX, à la KFOR et aux États Membres
et
52 rapports hebdomadaires

Présentation de plus de 1 000 exposés sur l'évolution de la situation au Kosovo aux États Membres, à la KFOR, à EULEX et aux organisations internationales, dont des séances d'information quotidiennes organisées dans les trois municipalités du nord et régulièrement ailleurs en vue de tenir les parties prenantes informées et de coordonner l'action visant à promouvoir la réconciliation et l'intégration de toutes les communautés au Kosovo

616 Les hauts responsables de la MINUK ont tenu 316 réunions avec les États Membres, des représentants de l'OSCE, d'EULEX, de la KFOR, du Bureau de l'Union européenne au Kosovo et d'autres organisations internationales. En outre, 150 réunions ont été tenues par le Bureau régional de la MINUK à Mitrovica, dont des réunions avec des représentants de l'OSCE, d'EULEX, du Bureau de l'Union européenne au Kosovo, de la KFOR et du Bureau du HCR. Par ailleurs, la MINUK a participé à 150 réunions présidées par les autorités locales dans les trois municipalités du nord.

Plusieurs réunions de coordination prévues entre EULEX, la KFOR et les 3 municipalités du nord n'ont pas eu lieu en raison des incidences politiques des événements survenus en juillet 2011.

Produits médiatiques visant à informer et à faire connaître et comprendre les faits nouveaux et les problèmes, notamment le droit de circuler librement, le droit au retour et la protection des minorités et des droits de l'homme, soit : 10 communiqués de presse; 12 messages d'intérêt public diffusés sur le Web et à la radio; le réseau radiophonique en modulation de fréquence de la MINUK (Ophelia FM) qui diffuse 24 heures par jour, 7 jours sur 7, en s'adressant aux minorités; et rapports de suivi quotidien des médias (2 éditions par jour, presse locale et internationale, télévision, radio, Internet) diffusés par courriel (plus de 1 500 abonnés), bulletins diffusés sur le site Web et Facebook et contacts quotidiens avec les médias

Oui La MINUK a établi 354 revues de la presse matinale et 244 revues de la presse du soir, 144 communiqués de presse et notes aux médias et plus de 60 messages d'intérêt public diffusés sur les ondes d'Ophelia FM en vue d'informer et de faire connaître et comprendre les droits de l'homme, le racisme, la lutte antimines, la protection de l'environnement, la justice et la démocratie, le maintien de la paix et le VIH/sida. L'information a été diffusée par courriel et sur le site Web de la Mission, son intranet et Facebook. La Mission a également maintenu des contacts quotidiens avec les médias et tenu ponctuellement des séances d'information sur ces questions à l'intention des journalistes de la presse locale et internationale.

Réalisation escomptée 1.2 : Amélioration de la coopération et du dialogue entre le Kosovo et les autorités de Belgrade, les pays voisins et les organisations internationales

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Facilitation de réunions, comptant entre autres des représentants des autorités de Belgrade et de Pristina, sur les questions d'intérêt commun, comme les personnes portées disparues, le patrimoine culturel et les retours (2009/10 : 20 réunions; 2010/11 : 25; 2011/12 : 25)

La MINUK a favorisé la tenue de 19 réunions au total, dont 3 réunions avec le Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues et une inspection effectuée conjointement avec le Groupe sur le site de Zhilivode. En outre, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général a facilité la tenue de 14 réunions sur les personnes portées disparues.

Par ailleurs, une réunion de la Commission chargée de la reconstruction a eu lieu. Le manque de ressources et les désaccords entre l'Église orthodoxe serbe et le Ministère kosovar de la culture, de la jeunesse et des sports à propos du nouveau cadre des activités de la Commission ont empêché la tenue d'un plus grand nombre de réunions durant la période considérée.

Poursuite de la participation des autorités de Pristina aux initiatives et accords régionaux auxquels Belgrade est également associée, moyennant des contacts réguliers et la participation à des réunions facilitées par la MINUK (2009/10 : 54 réunions; 2010/11 : 45; 2011/12: 45)

Objectif atteint. La MINUK a facilité la tenue de 63 réunions sur la coopération internationale et régionale au total, en y participant conjointement avec les institutions kosovares. En février 2012, le dialogue facilité par l'Union européenne entre Pristina et Belgrade a permis de trouver un accord sur les modalités de la participation des représentants du Kosovo aux initiatives, réunions et forums régionaux organisés sans la présence de la MINUK. La MINUK n'a plus à faciliter la participation des représentants du Kosovo à la plupart des réunions, mais elle doit néanmoins continuer d'assister à celles qui concernent les accords dont elle est signataire au nom du Kosovo, afin de permettre la prise de décisions.

Augmentation du nombre de documents établis par le Kosovo sur l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme (2009/10 : 2; 2010/11 : 2; 2011/12 : 3)

Les autorités kosovares ont de plus en plus manifesté le refus de coopérer avec la MINUK en matière de droits de l'homme en général et de communication d'informations sur le sujet en particulier, et n'ont pas réussi, malgré leurs efforts, à traiter directement avec les mécanismes et les procédures spéciales de l'ONU concernant les droits de l'homme. Le Kosovo n'a donc soumis aucun document sur l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme. La MINUK n'en a pas moins continué à faciliter le travail des organes conventionnels et des rapporteurs spéciaux en répondant aux demandes d'informations complémentaires et en les transmettant aux autorités kosovares, à l'OSCE et à EULEX.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
18 réunions entre les hauts responsables de la MINUK et les autorités de Belgrade et de Pristina pour examiner des questions politiques d'intérêt commun	Oui	Le Représentant spécial et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général ont participé à 25 réunions avec des représentants des autorités de Belgrade et à 27 réunions avec des représentants des autorités de Pristina.
Facilitation de la participation du Kosovo à 45 conférences et initiatives bilatérales et multilatérales au moyen de contacts avec les institutions locales, les parties prenantes et les organisations internationales, avant les manifestations, et, par la suite, grâce à une association directe aux manifestations internationales, notamment celles organisées dans le cadre de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, du Conseil de coopération régionale, de la Communauté de l'énergie (processus d'Athènes), de l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est, de la Zone européenne commune d'aviation et de la Charte européenne des petites entreprises	63	La MINUK a facilité la participation du Kosovo à 63 réunions, dont 16 réunions de la Communauté de l'énergie, 10 réunions du Conseil de coopération régionale, 10 réunions tenues dans le cadre de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, 3 réunions de l'OCDE, 3 réunions entre la Commission européenne et l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est, 2 réunions de l'OTAN, 2 réunions de la Commission européenne et 17 autres. Sur ce total, 13 ont été facilitées par d'autres organismes des Nations Unies au nom de la MINUK, dont la réunion de la Communauté de l'énergie qui s'est tenue à Vienne avec l'aide du Centre d'appui régional du PNUD à Bratislava.
Conseils et appui fournis aux institutions kosovares par le biais de réunions et d'échanges d'informations pour l'établissement de documents destinés aux organismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme et des mécanismes de suivi, tels que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité des droits de l'enfant et le Mécanisme de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains	Non	Les autorités kosovares ont de plus en plus manifesté le refus de coopérer avec la MINUK en matière de droits de l'homme en général et de communication d'informations sur le sujet en particulier.
Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina sur les personnes portées disparues, moyennant la participation à au moins 4 réunions du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues et des contacts hebdomadaires avec la Commission des personnes disparues du Kosovo, la Commission des personnes disparues du Gouvernement serbe et le Comité international de la Croix-Rouge	Oui	La MINUK a facilité 4 réunions, à savoir 3 réunions avec le Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues et une inspection effectuée conjointement avec le Groupe sur le site de Zhilivode. Elle a maintenu un contact hebdomadaire avec la Commission des personnes disparues du Kosovo, la Commission des personnes disparues du Gouvernement serbe et le Comité international de la Croix-Rouge. En outre, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général a facilité la tenue de 14 réunions sur les personnes portées disparues.

Contacts bimensuels, facilitation et médiation avec les parties prenantes internationales et locales à propos de la protection des sites du patrimoine culturel et religieux au Kosovo

200 réunions entre les hauts responsables de la Mission et les États Membres, les organisations régionales et les organismes des Nations Unies sur les questions touchant la relation entre Pristina, Belgrade, les pays voisins et les organisations internationales

Traitement et établissement de la documentation et des instruments juridiques pertinents concernant 1 000 demandes d'entraide judiciaire présentées conformément à la législation internationale et locale et aux accords bilatéraux conclus avec d'autres États par les institutions kosovares, des États membres qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et EULEX, durant l'exercice

Traitement d'environ 900 demandes émanant des résidents du Kosovo, des pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et des bureaux de liaison, relatives à l'authentification et à la certification par la MINUK, entre autres, de documents d'état civil, de titres de pension et de

Oui Contact hebdomadaire dans le cadre de réunions et d'une correspondance avec les parties prenantes, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Conseil de l'Europe, l'Église orthodoxe serbe et les autorités kosovares

297 Les hauts responsables de la MINUK ont participé aux réunions hebdomadaires du Comité exécutif, qu'ils ont présidées et qui ont rassemblé notamment entre autres le Coordonnateur des activités de développement des Nations Unies, des représentants de l'OSCE, de la KFOR, d'EULEX, du Bureau de l'Union européenne au Kosovo et du Conseil de l'Europe. Ils ont également participé aux réunions mensuelles du Groupe de contact, qui ont rassemblé des représentants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et aux réunions trimestrielles de la MINUK et de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, avec notamment les coprésidents des groupes de travail composés de représentants de la MINUK, du PNUD, du HCR, de l'UNICEF, du HCDH et de l'OSCE.

667 La MINUK a traité 667 demandes d'entraide judiciaire émanant de pays ne reconnaissant pas l'indépendance du Kosovo; cependant, 60 demandes présentées par la Serbie restaient en souffrance à la fin de l'exercice car les autorités kosovares refusaient de les recevoir par l'intermédiaire de la Mission. Il s'agit de demandes de coopération judiciaire entre le Kosovo et les pays ne reconnaissant pas son indépendance dans des affaires pénales, civiles et administratives. La majorité d'entre elles concernent des citations à comparaître et d'autres documents judiciaires, l'audition de témoins, des rapports d'autopsie et des informations contenues dans des bases de données officielles ou ne pouvant être fournies que par certaines autorités.

880 La MINUK a traité 880 demandes d'authentification et de certification concernant, entre autres, des documents d'état civil, des titres de retraite et des documents scolaires et universitaires.

documents scolaires et universitaires, qui doivent être utilisés dans les pays ne reconnaissant pas l'indépendance du Kosovo

Traitement et établissement de la documentation, conformément à la législation applicable, concernant environ 10 demandes de diffusion d'avis de recherche internationaux ou notices rouges d'INTERPOL

Traitement et renvoi de quelque 1 500 dossiers ouverts par INTERPOL (crimes internationaux et vols de véhicules) devant les autorités compétentes du Kosovo aux fins d'enquête

Élaboration et conclusion de 5 accords entre la MINUK et les contingents de la KFOR concernant le transfert des locaux et des camps de la KFOR qui sont des biens collectifs ou publics

Négociation et règlement de quelque 150 réclamations et affaires en suspens relatives à l'Agence fiduciaire du Kosovo, qui sont transmises par la Chambre spéciale et les tribunaux municipaux durant l'exercice

48 Le Représentant spécial du Secrétaire général a signé 48 notices rouges d'INTERPOL.

2 144 La MINUK a ouvert 2 144 dossiers relatifs à la criminalité internationale ou au vol de véhicules et en a fermé 2 314 autres.

8 La MINUK a conclu 8 accords de transfert avec la KFOR.

104 La MINUK a reçu 104 demandes de la Chambre spéciale de la Cour suprême du Kosovo portant sur des questions relatives à l'Agence fiduciaire du Kosovo et a fourni le travail juridique demandé. Elle a assisté à 21 audiences et rédigé 40 documents destinés à la Chambre spéciale, dont des argumentaires de défense, des duplicques, des actes d'appel et des réponses.

Composante 2 : appui

25. La Mission a pu assurer les services logistiques, administratifs et médicaux et des services de sécurité efficaces et rationnels propres à favoriser l'accomplissement de son mandat en exécutant les produits prévus. Un appui a été fourni à un effectif moyen regroupant 8 officiers de liaison militaires, 7 membres de la Police des Nations Unies et, pour le personnel civil, 147 fonctionnaires internationaux, 217 agents recrutés sur le plan national et 25 Volontaires des Nations Unies.

26. La principale priorité de l'exercice considéré a été l'exécution des phases 4 et 5 du plan de soutien logistique. Comme prévu dans le budget, la phase 4 a été intégralement exécutée : les locaux qui abritaient le groupe des cessions de matériel et la section des transports ont été fermés et ces opérations ont été réinstallées dans le complexe du quartier général de la Mission à Pristina. L'entretien des véhicules lourds et les services d'entretien liés aux bâtiments ont été confiés à des sous-traitants. La phase 5 du plan d'appui n'a été qu'en partie exécutée car la Mission a réinstallé son bureau régional à Mitrovica dans des locaux partagés avec EULEX, avec laquelle un accord a été signé pour la fourniture de services médicaux d'urgence au personnel de la MINUK.

27. Les mesures d'efficacité prévues dans le budget ont été largement appliquées. La fermeture d'installations de soutien logistique en avril 2012 et la sous-traitance plus économique de plusieurs fonctions ont été menées à bien. De plus, l'utilisation de contrats-cadres pour la fourniture de pièces de rechange aux sous-traitants chargés d'entretenir les véhicules a permis de réduire les coûts. Cependant, le projet

de remplacer les fournisseurs internationaux de services informatiques par des fournisseurs locaux n'a pas été exécuté car une enquête a conclu que ces derniers ne possédaient pas les compétences requises. Les chauffe-eau solaires n'ont pas été installés parce que les soumissions reçues étaient plus onéreuses que prévu. La Mission a pris d'autres dispositions pour contenir les coûts, y compris en réduisant les dépenses de voyage, en privilégiant la formation interne, en renégociant les contrats de communications et d'élimination des déchets, en surveillant l'usage des véhicules, en produisant elle-même du matériel d'information en interne et en réduisant le nombre de photocopieurs.

Réalisation escomptée 2.1 : Fourniture à la Mission d'un appui efficace et rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Réduction de la consommation d'électricité future grâce à l'installation de chauffe-eau solaires, une technologie verte

La procédure d'achat des chauffe-eau solaires a été interrompue parce les coûts proposés auraient été supérieurs aux économies escomptées.

Réduction des effectifs chargés de l'infrastructure et de la sécurité grâce au regroupement et à la centralisation de toutes les installations logistiques et du personnel concerné, y compris les sections de l'approvisionnement, des transports, du génie et de l'informatique et des communications, dans un entrepôt intégré sur le site du quartier général de la Mission à Pristina

Objectif atteint. Le complexe qui abritait auparavant la section des transports et le groupe des cessions de matériel a été fermé le 30 avril 2012. Cinq emplois de sous-traitant pour la sécurité ne sont plus nécessaires par suite de cette fermeture. Toutes les activités d'entreposage des sections de l'approvisionnement, des transports, du génie et de l'informatique et des communications ont été centralisées dans le complexe intégré d'entrepôts du quartier général de la Mission, qui est devenu pleinement opérationnel au cours de l'exercice à l'examen.

Réduction des stocks et des effectifs grâce à l'externalisation des fonctions d'entretien des véhicules, des groupes électrogènes et des bâtiments

Objectif atteint. Les fonctions d'entretien des bâtiments et des véhicules lourds ont été externalisées le 1^{er} août 2011 et le 22 mars 2012, respectivement; la capacité d'entretien des groupes électrogènes a cependant été conservée après que la procédure d'adjudication a révélé qu'une sous-traitance serait moins rentable. Le stock de pièces de rechange pour les véhicules a été réduit lorsque les véhicules et les pièces ont été vendus à EULEX.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Personnel militaire, de police et civil

Administration des contrats d'un effectif moyen de 412 membres du personnel civil, soit 162 agents recrutés sur le plan international, 222 agents recrutés sur le plan national (dont 1 poste de temporaire) et 28 Volontaires des Nations Unies

Oui Les différents services administratifs ont été assurés pour un effectif moyen de 389 civils, dont 147 fonctionnaires internationaux, 217 agents recrutés sur le plan national (y compris pour un emploi de temporaire) et 25 Volontaires des Nations Unies.

Installations et infrastructures

Entretien et réparation du quartier général de Pristina et des installations de Mitrovica, Belgrade, Skopje, et de 7 sites abritant des répéteurs

Oui À la fin de l'exercice, la MINUK entretenait 5 installations civiles, dont son siège à Pristina, le bureau de la sécurité à la résidence du Représentant spécial, le bureau régional de Mitrovica, le bureau des Nations Unies à Belgrade et le bureau de liaison à Skopje (qui a fermé le 30 juin 2012) ainsi que 7 sites de répéteurs.

Construction d'une nouvelle entrée au site du quartier général de la Mission à Pristina, conformément au plan de soutien logistique

Non Le plan de soutien logistique prévoyait de louer éventuellement un nouveau terrain pour accueillir les opérations d'une installation fermée à l'intérieur du complexe du siège de la Mission, mais la décision a été prise, vu les coûts de location élevés, de reconfigurer le complexe du siège pour abriter les nouvelles opérations. Il n'a donc pas été nécessaire de construire une nouvelle entrée.

Transports terrestres

Exploitation et entretien de 144 véhicules appartenant à l'ONU, dont 14 véhicules blindés, 2 camions-remorques et 10 véhicules lourds et moyens

Oui 152 véhicules légers de transport de passagers ont été entretenus durant l'exercice considéré. Ce nombre plus important que prévu s'explique par la poursuite de l'utilisation à des fins opérationnelles dans le nord du Kosovo de 8 véhicules qu'il avait été prévu de supprimer.

Le nombre total de véhicules appartenant à l'ONU ayant été utilisés et entretenus s'élevait à 204, dont 152 véhicules légers, 25 véhicules à usage spécial (13 camions, 8 fourgonnettes et 4 autocars), 4 ambulances, 14 véhicules blindés, 7 engins de manutention mobiles et 2 engins du génie mobiles.

Communications

Exploitation et entretien d'un réseau à satellites composé de 4 stations terriennes, 3 microterminaux VSAT, 12 standards téléphoniques capables d'assurer des communications bout en bout et 24 liaisons hertziennes assurant la transmission en haut débit de la voix, de données et d'images sur un réseau étendu

Oui Le matériel suivant a été utilisé et entretenu :
4 stations terrestres;
3 terminaux VSAT;
12 standards téléphoniques;
24 liaisons hertziennes.

Informatique

Exploitation et entretien de centres de données et de réseaux locaux à Pristina et à Belgrade, et d'un centre de planification de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre à Skopje, composé de 84 serveurs, 93 commutateurs,

Oui La MINUK a fourni des services de téléphonie et de transmission de données à ses usagers et exploité et entretenu :
22 serveurs physiques et 113 serveurs virtuels.

44 routeurs, 7 pare-feu et 3 réseaux de stockage assurant une infrastructure de données fiable et de qualité, avec les fonctions suivantes : connectabilité sous protocole IP, services d'authentification, partage des fichiers et des imprimantes, courriel, logiciels antivirus, installation de logiciels et extension de l'accès à Internet

L'utilisation progressive d'infrastructures virtuelles explique que les serveurs physiques ont été moins nombreux que prévu;

149 commutateurs.

Le nombre plus élevé s'explique par la mise à niveau des commutateurs;

34 routeurs.

Les améliorations apportées au fonctionnement des routeurs en les mettant à niveau avec les commutateurs;

7 pare-feu;

3 réseaux de stockage.

Services médicaux

Exploitation et entretien d'un dispensaire de niveau I à Pristina et d'un dispensaire de base à Mitrovica, assurant des examens radiologiques et des analyses de laboratoire, ainsi que des services de stabilisation d'urgence pour tout le personnel de l'ONU

Oui La Mission a assuré le fonctionnement et l'entretien d'un dispensaire de niveau I à Pristina et d'un dispensaire de base à Mitrovica. Les services de laboratoire et les examens radiologiques ont cessé le 18 octobre 2011 et le 30 juin 2012, respectivement. Au cours de l'exercice, la MINUK a passé un accord technique avec EULEX pour la fourniture de services médicaux à son personnel; il n'était donc plus nécessaire de retenir les services de techniciens de laboratoire et de radiologie, ainsi que de deux médecins locaux, d'une infirmière locale et d'une infirmière recrutée sur le plan international.

Sécurité

Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à tout le personnel de l'ONU se trouvant dans la zone de la Mission

Oui La Mission assure la garde et la sécurité de son siège administratif et de son bureau régional avec son personnel et du personnel extérieur 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Tout le personnel de la MINUK et des institutions qui lui sont rattachées ont bénéficié d'une aide et de conseils pour la sécurité.

Évaluation de la sécurité des bureaux et des sites situés dans la zone de la Mission, et notamment contrôle de la sécurité des logements pour tous les nouveaux arrivants et les membres du personnel ayant déménagé

Oui Des évaluations de la sécurité de 5 immeubles et complexes de bureaux et 133 contrôles de la sécurité des logements, y compris des inspections au domicile du personnel, ont été effectués.

Exploitation et entretien du programme de sécurité sur le lieu de travail, moyennant la fourniture de conseils lors de réunions mensuelles des comités chargés de la sécurité, le contrôle régulier de la

Oui Le programme de sûreté et de sécurité du lieu de travail s'est poursuivi dans le cadre, notamment, des réunions mensuelles des comités chargés de la sécurité, de

sécurité sur le lieu de travail, l'organisation de deux exercices d'évacuation en cas d'incendie pour l'ensemble du personnel de la Mission et la conduite d'exercices d'incendie réguliers pour tous les responsables de sécurité incendie

250 inspections incendie et sécurité, de 31 réunions d'information des responsables de la sécurité incendie, de 3 exercices d'incendie et d'évacuation et de 1 session de formation à la lutte anti-incendie.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	340,9	318,7	22,2	6,5
Contingents	–	–	–	–
Police des Nations Unies	293,1	275,5	17,6	6,0
Unités de police constituées	–	–	–	–
Total partiel	634,0	594,2	39,8	6,3
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	29 419,1	27 915,8	1 503,3	5,1
Personnel recruté sur le plan national	8 528,0	8 455,2	72,8	0,9
Volontaires des Nations Unies	1 099,7	1 039,5	60,2	5,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,2	30,2	–	–
Total partiel	39 077,0	37 440,7	1 636,3	4,2
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	218,5	210,4	8,1	3,7
Voyages	497,3	480,8	16,5	3,3
Installations et infrastructures	3 850,2	3 892,6	(42,4)	(1,1)
Transports terrestres	619,4	634,7	(15,3)	(2,5)
Transports aériens	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Communications	1 547,6	1 458,6	89,0	5,8
Informatique	1 237,8	1 271,1	(33,3)	(2,7)
Santé	73,0	79,2	(6,2)	(8,5)
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	545,3	525,6	19,7	3,6

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Projets à effet rapide	–	–	–	–
Total partiel	8 589,1	8 553,0	36,1	0,4
Total brut	48 300,1	46 587,9	1 712,2	3,5
Recettes provenant des contributions du personnel	4 710,7	4 427,3	283,4	6,0
Total net	43 589,4	42 160,6	1 428,8	3,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	48 300,1	46 587,9	1 712,2	3,5

B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Répartition initiale du montant approuvé		Répartition révisée
	Montants réaffectés		
I. Militaires et personnel de police	731,3	(97,3)	634,0
II. Personnel civil	35 189,0	3 888,0	39 077,0
III. Dépenses opérationnelles	8 994,5	(405,4)	8 589,1
Total	44 914,8	3 385,3	48 300,1
Pourcentage de réaffectations			7,5

28. La réaffectation de 3 385 300 dollars approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/274, résulte de la hausse des dépenses de personnel civil (3 888 000 dollars), qui a été en partie compensée par la réaffectation des ressources initialement approuvées en vertu de la résolution 65/300 de l'Assemblée pour les contingents et le personnel de police et pour les dépenses opérationnelles.

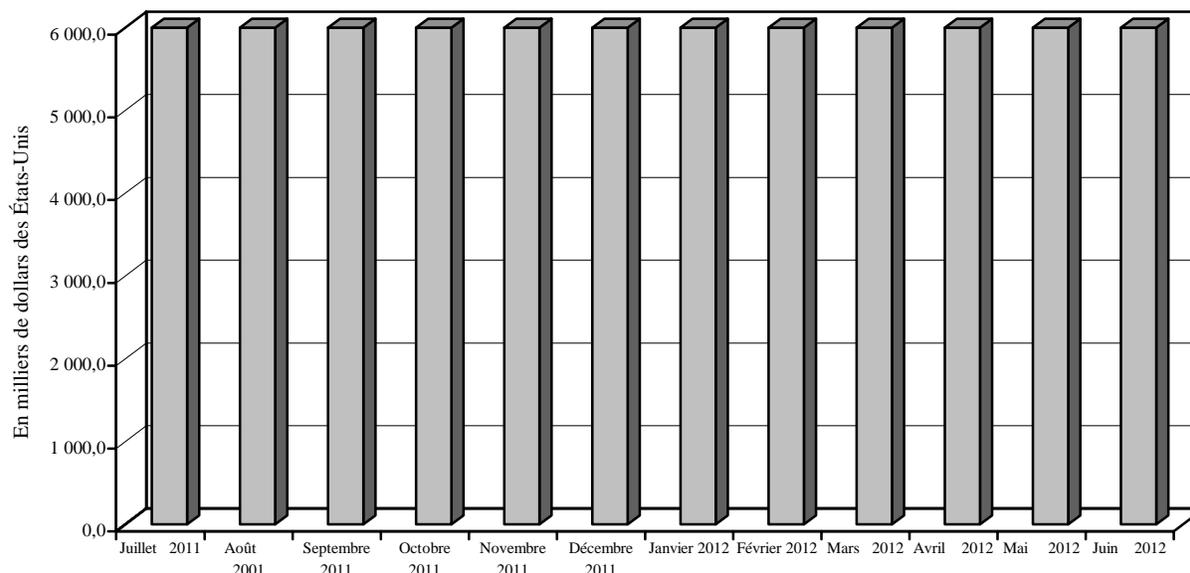
29. La réduction de 97 300 dollars des dépenses au titre des contingents et du personnel de police s'explique essentiellement par le déploiement de sept membres de la Police des Nations Unies au cours de l'exercice au lieu des huit prévus au budget pour un déploiement complet, ainsi que par des dépenses moindres au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement et à celui de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité.

30. Le montant de 3 888 000 dollars réaffecté pour le personnel civil s'explique essentiellement par des dépenses plus importantes que prévues au titre du personnel recruté aussi bien sur le plan international que sur le plan national. Pour les fonctionnaires internationaux, cette augmentation a été de 1 904 000 dollars et tenait : a) au reclassement de postes d'agent du Service mobile à compter du 1^{er} mars 2011, qui a abouti au relèvement d'une classe pour 33 postes et de deux classes pour 5 postes; b) au coefficient d'ajustement qui s'est établi à 54,6 points de juillet 2011 à mars 2012, alors que le coefficient moyen en vigueur au moment de

l'établissement du budget – et pris en compte dans celui-ci – était de 41,8 points; et c) au taux moyen de vacance des postes qui a été de 10 % pour l'exercice 2011/12 grâce aux efforts consentis par la Mission pour pourvoir les postes, alors que le budget avait été établi sur la base de 12 % de postes vacants. Pour le personnel recruté sur le plan national, l'augmentation a été de 2 023 500 dollars et tenait : a) au reclassement de postes d'agent (administrateur ou agent des services généraux) recruté sur le plan national au 1^{er} mars 2011, avec le relèvement d'une classe pour 92 postes d'administrateur et de deux classes pour 12 postes d'agent des services généraux reclassés; b) au fait que la classe et l'échelon moyens des postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national ont été plus élevés (G-5, échelon IX, avant reclassement) que ceux retenus pour établir le budget (G-4 échelon VIII) car la Mission a considérablement réduit ses effectifs depuis l'exercice budgétaire 2008/09, en retenant à son service du personnel plus qualifié et plus expérimenté; c) à l'application consécutive de deux barèmes révisés des traitements du personnel recruté sur le plan national, pour Pristina, à compter du 1^{er} février (relèvement de 6,7 %) et au 1^{er} février 2012 (relèvement de 5,5 %).

31. La réduction de 405 400 dollars au titre des dépenses opérationnelles s'expliquait par : a) l'annulation des projets du génie dont le coût était prévu à la rubrique installations et infrastructures, comme la construction d'une nouvelle entrée au siège de la Mission à Pristina ; b) les restrictions imposées aux voyages officiels, en particulier ceux entrepris aux fins de la formation et de la participation à des conférences, ainsi que l'achat de billets au moins deux semaines à l'avance et la demande faite aux organismes des Nations Unies de représenter la MINUK aux réunions de facilitation tenues dans les pays où ils étaient présents ; c) le report de l'externalisation de l'entretien et de la réparation des véhicules lourds, dont le coût était prévu à la rubrique Transports terrestres; et d) le coût effectif inférieur aux prévisions des dépenses afférentes à la formation et aux voyages des consultants du Groupe consultatif sur les droits de l'homme.

C. Évolution des dépenses mensuelles



32. Le montant mensuel moyen des dépenses s'est établi à 3,9 millions de dollars pour l'exercice 2011/12. Les montants plus élevés observés en juillet et août 2011 s'expliquent par les dépenses engagées pour couvrir la location des locaux, les frais d'électricité, le carburant des groupes électrogènes et des véhicules et les communications par réseaux commerciaux. Les dépenses moins élevées d'avril 2012 tiennent au report de la passation en écritures des contributions du personnel recruté sur le plan international, qui ont été comptabilisées en mai 2012. Par ailleurs, au cours des trois derniers mois de l'exercice, les dépenses afférentes aux agents recrutés sur le plan international ont été inférieures à la moyenne car le taux de vacance s'est établi à 13,9 % (contre 10,0 % de juillet 2011 à mars 2012) par suite de l'érosion naturelle des effectifs plus importante que prévu et du fait que le recrutement prévu de sept agents n'a pas eu lieu.

D. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	65,0
Recettes diverses ou accessoires	482,9
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	358,0
Total	905,9

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	22,2	6,5 %

33. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement aux frais de voyages inférieurs aux prévisions par suite de la prolongation du détachement d'observateurs militaires par les États Membres qui fait que seuls quatre observateurs sur les huit prévus au budget ont été déployés et rapatriés. Par ailleurs, il n'y a pas eu de demande d'indemnisation pour décès ou blessure au cours de l'exercice.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	17,6	6,0 %

34. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement aux frais de voyages inférieurs aux prévisions du fait de la prolongation du détachement de policiers par les États Membres, qui fait que seuls quatre policiers sur les huit prévus dans le budget ont été déployés et rapatriés.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	1 503,3	5,1 %

35. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement : a) aux dépenses moindres résultant de la classe des postes d'agent du Service mobile, du fait que les augmentations périodiques de traitement d'échelon ont été moins importantes que prévu (5 % au lieu de 9 %) car les fonctionnaires, dont le poste a été reclassé, se trouvaient déjà à un échelon élevé de leur classe en raison de leur ancienneté, ce qui réduit le pourcentage d'avancement à l'échelon suivant conformément aux règles applicables à l'indemnité de fonctions, et du fait que l'augmentation s'est appliquée aux traitements bruts en excluant la plupart des dépenses communes de personnel; b) au taux effectif de vacance des postes, qui s'est établi à 10,9 % au cours de l'exercice (alors que le taux moyen prévu était de 10,0 %) du fait principalement de l'érosion naturelle du personnel qui a été plus importante au cours des trois derniers mois de l'exercice et du fait que sept recrutements prévus n'ont pas eu lieu; et c) à la décision prise par la Commission de la fonction publique internationale et approuvée par l'Assemblée générale de réduire de 15 % le taux de contribution du personnel à compter du 1^{er} janvier 2012.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	60,2	5,5 %

36. Les crédits ont été sous-utilisés parce que le taux effectif de vacance des postes a été de 10,7 % (au lieu des 8 % retenus dans le budget).

Écart

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent au moins plus ou moins 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Écart</i>	
Communications	89,0	5,8 %

37. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le coût moindre des communications par réseaux commerciaux, y compris le prix réduit des communications téléphoniques, de l'utilisation d'Internet et de la location des lignes, ainsi que par la réduction du nombre de téléphones utilisant le réseau satellitaire mondial à large bande par suite de la révision du plan d'évacuation de la Mission. En outre, celle-ci a réduit le nombre de colis envoyés au Siège de l'Organisation en remplaçant les services de courrier existants par des services de valise diplomatique moins onéreux.

38. Cette réduction des dépenses a toutefois été en partie annulée par l'achat de huit liaisons hyperfréquence supplémentaires, car les liaisons existantes avaient dépassé leur durée de vie utile et que leurs fournisseurs avaient cessé de fournir des pièces de rechange et un appui technique.

	<i>Écart</i>	
Santé	(6,2)	(8,5 %)

39. Le dépassement des crédits s'explique essentiellement par l'achat plus important que prévu de film radiologique et de réactifs ainsi que par celui des fournitures nécessaires pour la campagne de sensibilisation au VIH.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

40. En ce qui concerne le financement de la MINUK, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Réduise de 1 712 200 dollars le montant du crédit de 48 300 100 dollars approuvé dans sa résolution 65/300 aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, afin de le ramener à 46 587 900 dollars, soit le montant des dépenses engagées au cours dudit exercice;

b) Prenne en considération le montant de 44 914 800 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres en vertu de sa résolution 65/300 pour affecter au financement du déficit des contributions les autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2012, soit 905 900 dollars correspondant aux intérêts créditeurs (65 000 dollars), aux recettes diverses ou accessoires (482 900 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (358 000 dollars);

c) Mette en recouvrement le montant additionnel de 767 200 dollars, correspondant à la différence entre le déficit des contributions (1 673 100 dollars) et les autres recettes (905 900 dollars) de l'exercice clos le 30 juin 2012.